



Litige dans la pose d'une porte de garage avec l'artisan

Par **cendilou**, le **23/02/2011** à **21:56**

Bonjour,

J'ai fait récemment remplacer ma porte de garage par un professionnel. Lorsqu'ils sont intervenus ils ont pris un détecteur lié à mon alarme. Lorsque je m'en suis rendu compte j'ai réceptionné le chantier mais avec inscription sur la fiche de fin de chantier de ce manque. J'ai établi un chèque en retenant une somme. (10% de retenue)

Depuis j'ai téléphoné plusieurs fois à l'entreprise aucun rendez-vous n'a pu être pris pour qu'il me dépose mon détecteur et cela fait maintenant 3 mois que je suis sans alarme. L'entreprise m'a récemment traité de menteuse en m'écrivant qu'il m'avait rendu mon détecteur et me menace par le biais d'un avocat. Je veux juste retrouver mon détecteur et avoir la facture pour ma porte. Je me retrouve pris au piège de payer des frais d'avocat si au final je ne les paie pas. Je me doute qu'en contrepartie du règlement je n'aurais pas plus mon détecteur et encore moins la facture que je n'ai jamais reçue depuis la pose de la porte.

Qu'est-ce que je risque? Ont-ils le droit de me faire supporter des frais de procédure? Ont-ils le droit de ne pas me donner de facture ni garantie liée à la pose de la porte?

Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **23:27**

LRAR de mise en demeure de déposer le détecteur conformément à ce qu'il y a d'inscrit sur la fiche de fin de travaux (dont vous avez un exemplaire, évidemment), qu'à défaut, vous

saisirez le tribunal d'instance

Par **cendilou**, le **24/02/2011** à **08:18**

Lorsque j'ai signé la fiche de fin de chantier ils ne m'en ont pas remis un exemplaire du fait que je n'avais pas payé l'intégralité. J'ai l'impression que je me suis fait avoir!!!
Est-ce que j'ai encore un recours?
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **13:05**

Donc vous n'avez aucune preuve pour votre élément d'alarme manquant ?

Par **cendilou**, le **24/02/2011** à **18:21**

Non aucune mais si l'affaire va jusqu'au tribunal il ne peuvent se prévaloir de la bonne fin de chantier qu'en montrant ce document. Après j'ai aussi des courriers de leurs part me disant qu'ils me rendront mon détecteur dès qu'un rendez -vous aura été fixé. Celui-ci n'ayant jamais été fixé je n'ai jamais eu le détecteur et encore moins de facture. J'ai aussi mes 3 lettres recommandé leur demandant tout cela.
J'ai de quoi me défendre mais à quel prix?
Que me conseillez vous?